Image not found or type unknown

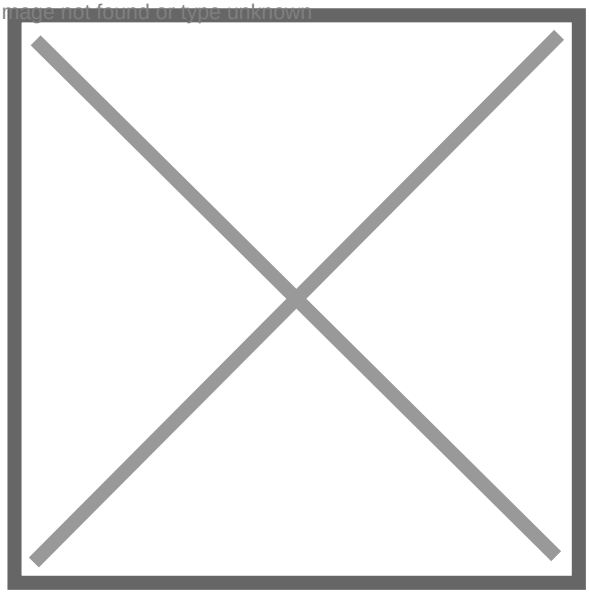

Restitution des dépens après jugement

Par **Magellan**, le **10/03/2021** à **10:37**

Bonjour,

J'ai bénéficié d'un jugement favorable auprès du tribunal de grande instance dans lequel la partie adverse est condamnée aux "entiers dépens" (plus une somme au titre de l'art. 700).

La procédure est donc terminée. A la lecture du montant de ces dépens transmis récemment par mon avocat, je vois qu'il est très inférieur et ne correspond pas à celui des différents paiements qu'il m'a systématiquement demandé de réglé directement auprès des huissiers mandatés par lui pour les différentes assignations et significations.
Etait-il de son ressort dans le cadre de ma représentation devant le tribunal de tenir à jour, communiquer et réclamer le montant de ces sommes, et de veillez à leur paiement ?
Il me signale qu'il m'incombe de faire moi-même la démarche.

Merci pour votre aide

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés